

SUD Protection Sociale Oise

COMMUNIQUÉ !

Mardi 20 avril 2010, la direction et plusieurs syndicats se sont réunis pour négocier le protocole préélectoral relatif aux élections CE/DP qui auront lieu les 4 et 6 mai prochains.

Notre syndicat, malgré une demande réitérée, **n'a pas été convié à cette réunion.**

Cette décision est contraire à la loi, contraire à l'avis émis par l'Inspection du Travail!

Nous pourrions saisir le Tribunal compétent pour faire annuler ce protocole.

En responsabilité, et dans l'intérêt du personnel, nous n'effectuerons pas cette démarche.

Par ailleurs, nous tenons à informer nos collègues que **les modalités du vote** telles qu'elles sont prévues pour tous les sites hors ceux de Beauvais Siège et Creil, **nous apparaissent clairement contraire à l'esprit des lois**, ce en quoi l'Inspection du Travail nous donne encore raison!

En effet, si le vote par correspondance se doit d'être tout à fait exceptionnel et trouver justification, comment accepter que des centres constitués de plusieurs dizaines de collaborateurs comme ceux de Beauvais Racine, Compiègne Koenig ou Noyon ne

Les 4 et 6
mai 2010

Élections
CE et DP

bénéficient pas du vote avec urne et isoloir??

Ces dispositions ne sont pas conformes aux prescriptions du Code Electoral qui doit être respecté en matière de vote professionnel.

SUD sera particulièrement vigilant quant à toute dérive et suspicion sur l'honnêteté du vote.

Nous tenons à en informer l'ensemble de nos collègues.

Les 4 et 6 mai prochains
chaque vote compte!
Créons la surprise,

VOTONS
MASSIVEMENT
SUD!